BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

Vue depuis la Roche Tillot.

N°30– OCTOBRE 2018

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE
Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11– 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92–06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

Plus d'infos sur le site de la commune

https://frasne-les-meulieres.fr

PARTICIPER AUX DECISIONS QUI NOUS CONCERNENT

Vous êtes nombreux à avoir participé aux différentes réunions d'élaboration du futur Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Tout n'est pas terminé, puisque le prochain conseil le 19 octobre prendra position sur le règlement concernant les différents types de zones, qui concernent la commune. Et qu'une enquête publique se déroulera en 2019.

Cette expérience de participation des habitants aux décisions qui les concernent doit nous inciter à renforcer les occasions de réfléchir, d'échanger et de décider ensemble, élu.e.s et habitants. Cela implique une réciprocité, des sollicitations mutuelles. A bientôt.

Laurence Bernier, maire

BIENVENUE à BORIS

fils de Julie LAVRY et Cédric LAMY,
né le 1er août 2018

Un arbre sera planté pour l'accueillir dans notre village ,
le dimanche 25 novembre au terrain communal.
Tous les habitants sont invités à 11h00 au pot de bienvenue.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 21 septembre 2018

Présents :
Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHEYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, et Manon VEQUAUD.

Excusés : Daniel PRADEL (pouvoir à Valérie Misir) et Anne-Laure MIANCIEN (pouvoir à Laurence Bernier)
Secrétaire : Régis Bonvalot

ONF—Destination des coupes 2019 et affouage

DESTINATION DES COUPES

Madame le Maire présente les propositions de l'O.N.F. relatives aux destinations des coupes de bois réglées de l'exercice 2019, ainsi que pour les coupes non réglées parcelles 2ar, 3r, 4ar, 6ar, 7ar, (coupe d'amélioration résineuse), parcelles 16af, 17af (coupe d'amélioration feuillue) avec ouverture de cloisonnements d'exploitations, les destinations suivantes :

. Lots de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : houppiers des parcelles 19r et 20r.

. Vente aux adjudications générales :

Vente de futaies façonnées : Parcelles : 16af, 17af. Essences : chêne, hêtre, charme.

Coupes résineuses, en bloc et sur pied : Parcelles 2ar, 3r, 4ar, 6ar, 7ar.

AFFOUAGE

Les parcelles proposées aux affouagistes sont les suivantes : Parcelles 16af, 17af, : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à 30, houppiers.

Délai d'exploitation de l'affouage : 31/10/2020

Les affouagistes se feront connaître auprès de la mairie avant le 31 octobre 2018.

- **Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la destination des coupes 2019 , donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et demande à l'ONF d'assurer la prestation contractuelle suivante : Assistance et cubage (bois façonnés feuillus) pour les coupes marquées dans les parcelles 16af, 17af.**

FINANCES

Remboursement de facturation maintenance de logiciels.

La mairie de Frasne les Meulières accueille le secrétariat du SIVU LA NOUNOURSERIE qui est assuré par la secrétaire de Mairie. Certains logiciels sont ainsi hébergés par l'ordinateur de la mairie. Il convient de demander au Sivu La Nounourserie de rembourser la somme de 750 € demandés par le SIDEC à la commune pour la maintenance de ces logiciels.

- **Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au SIVU LA NOUNOURSERIE le remboursement de la facturation du pack standard de maintenance des logiciels du SIVU, d'un montant de 750 €.**

Contribution au fonctionnement du SIAER

Les dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2018 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural s'élèvent à un montant de 896,88 €, identique à l'année passée.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une imposition de 896.88 € directement recouvrée au profit du Syndicat et non inscrite au budget de la commune .**

INSCRIPTION AFFOUAGE 2019

Si vous souhaitez participer à l'affouage 2019, inscrivez-vous en renvoyant ce bulletin de participation à la mairie, **avant le 31 octobre 2018**

NOM…… Prénom……..

Tél …… mail ……

Nombre de stères souhaitées : …… (5 € le stère)

Signature :

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 21 septembre 2018

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) - Point des propositions

Diverses réunions ont eu lieu sur la commune (Conseil municipal, réunions avec le Gd Dole, réunion publique de la commune) auxquelles 30 personnes du village ont participé, dont les 10 membres du Conseil. Certain.e.s se sont exprimés sur le registre ouvert en mairie.

Le cabinet Urbicand a entendu les remarques formulées lors des différentes réunions et nous a transmis en juillet ses nouvelles propositions de zonages pour le village et le repérage du potentiel foncier de la commune. Sont inscrits pour l'instant la zone « dent creuse » rue du guidon et une orientation d'aménagement concernant la maison Desgouilles.

Plusieurs personnes souhaitent voir leurs terrains devenir constructibles.
Il leur appartient de demander un certificat d'urbanisme.

LE CALENDRIER

- du 1er au 24 octobre , le règlement concernant le classement des divers types de parcelles sera transmis par le Grand Dole aux communes qui devront faire leurs remarques avant la date butoir. Un conseil municipal se tiendra donc avant le 24/10/2018. Ce règlement a pour but d'harmoniser les règles sur tout le territoire du Grand Dole, avec « souplesse ».
- au mois de novembre : le dossier sera finalisé avec notamment la tenue de 5 réunions publiques du 6 au 19 novembre.
- En décembre : arrêt du PLUI en Conseil communautaire
- 2019 : consultation des personnes publiques associées (chambre d'agriculture, Préfet…). Toutefois ces consultations ont déjà commencé.
- Mai à juillet 2019 : Enquête publique (recueil de l'avis des populations dans toutes les communes).
- Septembre à novembre 2019 : Nouvel aller-retour avec les communes, les commissaires enquêteurs pouvant demander des modifications (en fonction des demandes formulées lors de l'enquête publique)
- Décembre 2019 : adoption du PLUI en Conseil communautaire.

Point sur l'acquisition de la maison Desgouilles

La maison Desgouilles a été assurée provisoirement par notre assureur GROUPAMA durant l'été. Notre correspondant de GROUPAMA viendra le 27 septembre pour signer le contrat d'assurance .

Il convient de faire débroussailler la maison afin que l'assureur puisse vérifier son état et afin de la faire estimer par la suite (agence immobilière/et/ou notaire).

Pour l'estimation, la commune devra pouvoir présenter les titres de propriété.

Madame le maire a contacté plusieurs sociétés pour assurer le nettoyage extérieur de la maison avant le 27/09/18. L'entreprise CEVA PAYSAGES qui intervient sur la commune n'étant pas disponible dans ces délais, et l'entreprise de M. Xavier LAMBEY, n'intervenant que chez les particuliers, un devis a été demandé à la société PRESTA- PRO.

2 devis sont présentés au conseil municipal par l'entreprise PRESTA-PRO de Moissey.

Un devis d'un montant de 1400 € comprenant le nettoyage extérieur de la maison et de toute la parcelle de terrain et un devis d'un montant de 900 € pour le nettoyage extérieur de la maison de façon à pouvoir en faire le tour.

♦ **Le conseil municipal décide de se limiter pour l'instant au nettoyage extérieur de la maison et accepte le devis d'un montant de 900 € T.T.C de l'entreprise PRESTA-PRO .**

Façade maison Desgouilles après nettoyage.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

◊ **cimetière :** Un nettoyage du cimetière par des bénévoles a été effectué le 3 juillet. A la fin de l'été, fin août l'état du cimetière n'étant pas satisfaisant, Mme le Maire a demandé à l'entreprise PRESTA-PRO d'effectuer un désherbage manuel du cimetière. Des membres du conseil ont fait part de leur regret de ne pas avoir été consultés. Mme le Maire explique avoir agi dans l'urgence, en concertation avec le premier adjoint, afin de faire cesser une situation mal perçue par les habitants. Elle reconnait qu'il aurait été préférable de recueillir l'avis du conseil sur le devis d'un montant de 280,00 € présenté par l'entreprise. Elle propose que dorénavant, le conseil se réunisse en été (juillet et août) en cas de décisions urgentes à prendre, afin que chacun joue pleinement son rôle de décision.

Les travaux pour le jardin du souvenir devraient commencer prochainement.

◊ **Terrain de boules :** Il a été remis en état avec la pose de geo-textile et une livraison de sable des carrières de Moissey pour un montant total de 339,65 €, grâce à l'aide de bénévoles de la commune : Joël Comte, Dominique et Jean Paul Chapin, Roger Chatillon, Michel Bernier, Régis Bonvalot et ses enfants et Mme la maire.

Les travaux d'étalement du sable, le 7 juillet 2018

Le terrain est aussitôt utilisé par les premiers joueurs...

◊ **Installation de robinets** par M. Tissier pour un montant de 550 €, l'installation d'une fontaine n'ayant pu se faire à l'emplacement prévu pour des raisons de sécurité.

◊ **L'abri-bus devient LIBRES LIVRES** après avoir été repeint et transformé pour un montant de 180 € grâce à l'aide de bénévoles de la commune : Alain Lenain (rebouchage des murs au mortier), Denis et Marie Londe (boiseries) et des jeunes de la communes Lisa et Emma Tolle, Justine et Marie-Lou Misir (peintures). Les plus petits ont repeint les boites à livres.

Cet échange de livres de manière libre et gratuite, 24H sur 24 s'est organisé à partir de livres donnés par des habitants du village.

Chacun est libre d'en emporter un ou plusieurs pour les lire ; les rapporter ou pas ; apporter d'autres livres pour les offrir à de nouveaux lecteurs. Tous les livres sont les bienvenus, pour adultes ou enfants. Il a été demandé « d'apporter des livres qui vous ont plu, en bon état et que vous auriez envie de trouver dans cet espace. »

Cet appel semble être entendu puisqu'on a déjà constaté un important renouvellement du fond de livres proposés.

Subventions du département La commune peut être subventionnée par le département à hauteur de 6800 € sur des fonds disponibles jusqu'à la fin de l'année, mais uniquement sur un projet d'un montant supérieur à 10 000 €. Mme le Maire suggère de réfléchir à la construction d'un abri en bois sur le terrain communal. Aucune décision n'est prise à ce sujet, les avis étant partagés.

Des dégradations ont eu lieu le week dans la nuit du 21/22 août 2018. Des équipements de particuliers ont été déplacés, démontés, abimés. Ces dégradations n'ont pas donné lieu à des dépôts de plainte mais il est signalé qu'ils auraient pu avoir des conséquences graves en matière de sécurité (notamment pour des enfants).

info déchets

JOURNAL DE LA PRÉVENTION ET DU TRI
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

3 POSSIBILITÉS

- **Faites plaisir à quelqu'un** en donnant vos anciens objets ou en utilisant différents sites en ligne de dons, de trocs ou de ventes.
- **Pensez aux associations** qui récupèrent ces déchets pour lutter contre le gaspillage tout en contribuant au réemploi.
- **Déposez vos DEA en déchèterie**. En partenariat avec Eco-mobilier, les objets collectés sont recyclés, utilisés comme source d'énergie ou rénovés (Plus d'informations : www.eco-mobilier.fr)

éco-mobilier

BOIS

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un **nouveau meuble**.

MOUSSE

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour réaliser des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**.

REMBOURRAGE

Les canapés peuvent être broyés pour servir de **combustible dans les cimenteries**.

PLASTIQUE

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer **des tuyaux**.

La déchèterie reprend dans une seule et même benne :

- Les matelas et sommiers
- Le mobilier en plastique comme les salons de jardin
- Le mobilier en bois : buffets, tables, bureaux, armoires, lits…
- Les fauteuils et canapés
- Les meubles de cuisine et de salle de bains (SANS LES EVIERS ET ROBINETTERIES)
- Le mobilier en ferraille

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un badge de déchèterie et bacs = une adresse

Les badges de déchèterie et les bacs attribués ne sont pas nominatifs. Ils correspondent à votre adresse d'habitation. Que vous soyez locataire ou propriétaire, le badge et les bacs sont attribués pour le logement.

Votre logement ne dispose pas de badge, n'hésitez pas à en demander un en joignant la fiche demande particulier et les justificatifs nécessaires que vous trouverez sur notre site internet www.sictomdole.fr, rubrique Modernisation des équipements de collecte.

Les demandes de bacs sont à formuler auprès des mairies de votre commune (sauf pour Dole où il faut contacter directement le SICTOM). Dans tous les cas, vous devez être enregistré au SICTOM pour utiliser nos services.

COLLECTE DE DEA : DE MIEUX EN MIEUX…

En 2016, 1 483 tonnes de déchets ont été collectés.

En 2017, c'est 1 523 tonnes, soit 3 % de DEA collectés en plus ! Continuez vos apports systématiques en déchèterie.

LE RAPPORT ANNUEL 2017 EST DISPONIBLE !

Le Rapport Annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est disponible sur notre site internet.

SICTOM de la zone de Dole - 22, allée du Bois - 39100 BREVANS - Tél. 03 84 82 56 19 - www.sictomdole.fr

les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

Bilan 2017

Zone de collecte du SICTOM de DOLE

124 communes
4 adhérents :
Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
Communauté de Communes de Jura Nord,
Communauté de Communes du Val d'Amour
Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

86 573 habitants

770 professionnels

78.5 agents collectent vos déchets

48 793 t de déchets collectés en 2017
Soit 564 kg/habitant.

Rapport annuel complet sur www.sictomdole.fr

Le SICTOM de la zone de Dole est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des déchets ménagers et assimilés créé en 1972.

Faits marquants :

- Si en 2016, la qualité du Tri avait été moins bonne avec un taux de refus de 25,29 %, en 2017, les taux sont redescendus à 22,64 % au 1er semestre et à 23,86 % au 2nd semestre.
- A la demande des adhérents, un groupe de réflexion a été constitué pour étudier :
  - La réduction des coûts de la collecte par :
  - La collecte du bac OMr tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines,
  - La mise en place de points d'apports volontaire enterrés ou semi enterrés pour toutes les communes pour les OMr et EMB (supprimant ainsi les bacs individuels ou collectifs),
  - L'achat de camion de collecte à bras robotisé pour collecter les bacs OMr et EMB,
  - La réduction de la production des déchets.
  - La communication auprès des habitants.

Les résultats de ces questionnements est débattu en 2018.

- Le SICTOM de Dole, avec les services techniques de la ville, a mis en place à la demande de Dole, dans le cadre du projet "Cœur de Ville" des enterrés place Pointelin, place Garibaldi, rue du Préiot, rue Pasteur, derrière la collégiale et deux emplacements rue Marcel Aymé. Le projet doit se poursuivre en 2018.

À savoir : le nombre de passages en déchèterie est limité à 26 passages par an (hors déchets verts).

De la collecte au traitement

Total collecte

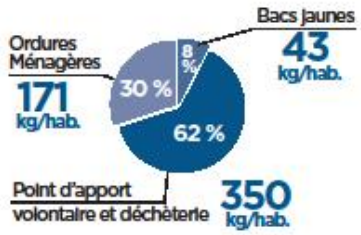

Total traitement

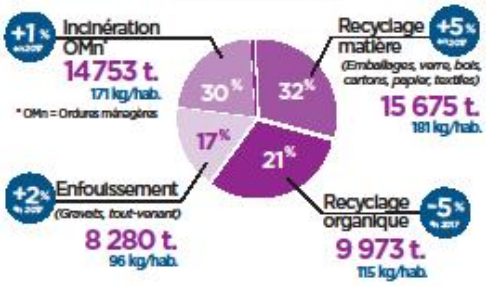

CITEO
ecosystèmes
éco-mobilier
ECO TLC
récylum

Les principaux tonnages

Bacs gris, Ordures Ménagères résiduelles :

+1 % en 2017
14 753 t. En 2017
14 657 t. En 2016

Sictom : 171 kg/hab. Jura : 182 kg/hab.

Le tonnage OMr collecté par le SICTOM de 2015 à 2017 a augmenté de 2,5 % alors que l'ensemble du Jura a diminué de 2,20 %.

Couvercles bleus/jaunes, Emballages Ménagers Recyclables

+5 % en 2017
3 726 t. En 2017
3 543 t. En 2016
43 kg/hab.

-11 % en 2017
1 542 t. En 2017
1 710 t. En 2016
JRM**
18 kg/hab.

** JRM = Journaux, Revues, Magazines

Apports volontaires

-2 % en 2017
3 584 t. En 2017
3 660 t. En 2016
Verre
42 kg/hab.

+8 % en 2017
420 t. En 2017
389 t. En 2016
Textile
5 kg/hab.

Déchèteries et apports sur site de Brevans

+2 % en 2017
24 911 t. En 2016
24 530 t. En 2015
288 kg/hab.

Les plus gros apports :

Déchets verts	Encombrants
9 973 t.	2 843 t.
115 kg/hab.	33 kg/hab.
Gravats	**Bois**
4 505 t.	2 042 t.
52 kg/hab.	24 kg/hab.

Zoom sur les déchèteries

17 025 t
de déchets ont été reçues en déchèterie, ce qui a représenté 170 636 passages par an.

5,6
Un usager vient en déchèterie 5,6 fois par an, en moyenne.

553,8 kg
C'est ce qu'apporte chaque usager *(particuliers, professionnels, collectivités)* en déchets par an en déchèterie.

24 667
Nombre d'usager réel de particuliers, ce qui montre qu'une partie des foyers n'utilise pas les services des déchèteries.

À SAVOIR : le nombre de passages en déchèterie est limité à 26 par an (hors déchets verts). Enregistrez vos passages de déchets verts* auprès du gardien(nes) de votre déchèterie.

DÉCHÈTERIES 2017	Tonnages	Nombre de passage	Nombres d'usagers*	% d'usager	Nombre moyen de passage par usager	Kg / passage	kg par an / usager
BREVANS	4 668	43 811	7 341	23,9 %	6,0	106,5	635,9
DOLE	2 581	23 885	6 502	21,1 %	3,7	108,1	397,0
TAVAUX	2 405	26 216	4 724	15,4 %	5,5	91,7	509,1
DAMPIERRE	1 990	19 020	2 575	8,4 %	7,4	104,6	772,8
CHAUSSIN	1 847	20 394	3 482	11,3 %	5,9	90,6	530,4
MT SOUS VAUDREY	1 002	12 398	1 870	6,1 %	6,6	80,8	535,8
VILLERS FARLAY	834	8 716	1 492	4,9 %	5,8	95,7	559,0
SALIGNEY	599	4 928	1 075	3,5 %	4,6	121,6	557,2
MONTMIREY	575	5 737	952	3,1 %	6,0	100,2	604,0
SAINT AUBIN	524	5 531	730	2,4 %	7,6	94,7	717,8
TOTAL	17 025	170 636	30 743	100,0 %	5,6	99,8	553,8**

* Un usager peut être compté sur plusieurs déchèteries

** C'est ce qu' apporte chaque usager (particuliers, professionnels, collectivités) en déchets par an en déchèterie

SICTOM de la zone de Dole - 22, allée du Bois - 39100 BREVANS - Tél. 03 84 82 56 19 - www.sictomdole.fr

VIE DU VILLAGE

et autres animations...

dimanche 1er juillet dans le cadre d'une répétition avec ses élèves, dans la superbe acoustique de l'église de Frasne, Annette Osan, a offert un concert aux habitants du village.

vendredi 6 juillet dans le cadre des spectacles gratuits de la GUINGUETTE A ROULETTES du CRIC, se sont produit le groupe de chanteuses « l'Equipe Technique » à l'humour décapant dans la cour de l'ancienne école, puis un spectacle de hip-hop particulièrement suivi dans la grande rue de Frasne.

14 juillet , repas champêtre avec le comité des Fêtes

Avec plus de 100 participants le repas du 14 juillet, organisé par les bénévoles du Comité des Fêtes s'est déroulé dans une atmosphère amicale et festive.
Le suspense était à son comble au moment de la tombola. Qui allait gagner le petit lapin, tant convoité. C'est la famille Mougenot-Richard qui a eu cette chance !

Et repas d'automne, le 29 septembre...

Pour son traditionnel repas de la St Michel, le Comité des Fêtes avait préparé un repas canadien, plein de découvertes, notamment le kir au vin du Jura et sirop d'érable. La joie de se retrouver après un si bel été autour de mets délicieux.

CARTE JEUNES

La carte Avantages jeunes offerte par la commune aux jeunes âgés de 10 à 18 ans (du collège au lycée), a été remise le Mercredi 12 septembre en mairie. 13 jeunes en bénéficient cette année. Ce fut l'occasion de remercier les jeunes du village qui se sont particulièrement investis dans la commune cette année, à travers le nettoyage citoyen, le désherbage, la remise en état du monument aux morts et la peinture et mise en place de l'espace LIBRES-LIVRES.

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL, se tiendra le VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 à 20H30 en mairie.

Toutes les séances du conseil sont publiques.

Le logement communal

1 grande rue, est loué à compter du 1er octobre à M. Fabien Weiller à qui nous souhaitons la bienvenue dans la commune

INFORMATIONS

PLAN SECHERESSE DANS LE JURA

Arrêté préfectoral sécheresse de niveau 3 – crise.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU JURA

Depuis plus de 2 mois, le département connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées, ce qui est à l'origine d'une situation hydrologique préoccupante avec une faiblesse de l'étiage des rivières. Au niveau régional, plusieurs bassins sont d'ores et déjà passés en niveau « crise ». La tendance météorologique pour les prochains jours ne laisse pas entrevoir l'arrivée de pluies abondantes permettant de compenser ce déficit en eau.La sécheresse est un phénomène progressif tributaire de trois principaux facteurs : la pluviométrie, la température et les prélèvements sur la ressource en eau (par le milieu naturel, l'activité de l'homme, etc.)

S'il est impossible d'agir sur les deux premiers facteurs, il a été décidé d'agir sur les prélèvements sur la ressource en eau en déclenchant le niveau crise sécheresse. Le préfet a déclenché le 21 septembre le niveau 3 dit niveau de « crise » et pris un nouvel arrêté portant restriction de l'usage de l'eau.

Sont notamment interdits tous les arrosages de pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément (sauf potagers de 20h à 8h), le lavage de véhicules y compris dans les stations professionnelles (sauf si recyclage complété par réserve d'eau de pluie), le prélèvement d'eau en milieu naturel et fontaines.

Ecole/transports

Plusieurs parents de la commune ont signalé que la pause méridienne, du fait des horaires de transports, est très courte pour les enfants du RPI qui disposent à peine d'une demi-heure pour manger à la maison. Ce point sera signalé lors du prochain conseil d'école du RPI du Mont Guérin et auprès des services intéressés.

Si vous avez des précisions à donner à la mairie, n'hésitez pas à transmettre vos remarques à ce sujet.

Accueil de loisirs

Les inscriptions pour les vacances d'automne 2018, pour la période du 22 au 31 octobre se font directement aux centres de loisirs du Grand Dole, à Authume, le lundi de 16h à 18h ; le mercredi entre 9h30 et 17h30 ; le jeudi entre 8h30 et 11h30.

Pour plus d'informations : contact Service Enfance Jeunesse du Grand Dole : 03 84 79 78 42 enfance-jeunesse@grand-dole.fr

RECENSEMENT de la population

Le recensement des habitants de la commune sera effectué durant 4 semaines, du 17 janvier au 16 février 2019. La secrétaire de mairie en assure la coordination. Un.e agent.e recenseur sera recruté.e par la commune et formé.e par l'Insee début janvier. Son rôle sera de prendre contact avec les habitants de la commune et de proposer en priorité le recensement par internet (avec son aide éventuelle) et de suivre l'ensemble des réponses (recensement internet et sur papier). Disponible et astreint.e au secret professionnel et informatique, l'agent.e qui assure le recensement ne peut pas être un.e élu.e de la commune.

Autres dates à retenir :

- **Vendredi 26 octobre** : vente de chrysanthèmes, dans la cour de l'ancienne école, de 14H à 17h *par les adhérents de Frasne au cercle des amateurs de chrysanthèmes*

- **Dimanche 11 novembre** : à l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, avec le Souvenir Français, cérémonie et plantation d'un GINKO BILOBA, pour la liberté et la paix.